

Pièces à rassembler pour constituer votre dossier lors de votre visite :

I - Relative à votre identité :

- Copie de la carte nationale d'identité en cours de validité,
- Ordonnance de non conciliation ou dispositif du jugement de divorce (dans le cas d'un divorce),
- Titre de séjour si nationalité étrangère, (validité de plus de 6 mois),
- Pour les étudiant, la photocopie de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour la rentrée 2014,

II Ê Relatives à votre domicile actuel :

- Les 3 dernières quittances de loyer,
- Un justificatif de domicile tel que la dernière quittance du fournisseur d'électricité ou la taxe foncière pour les locataires propriétaires,
- Coordonnées du précédent bailleur.
- Dernière acte de versement de la taxe d'habitation

III Ê Relatives à vos revenus :

- Relevé CAF si prestations familiales,
- Relevé estimatif d'aides personnelles au logement délivré par la CAF,
- Avis d'imposition n-1 et n-2,
- Justificatifs des revenus déclarés (3 derniers bulletins de salaire), y compris les revenus de substitution (maladie, accident de travail, maternité, etc.),
- Copie du contrat de travail ou attestation d'employeur de moins d'un mois et trois derniers bulletins de salaire.
- Pour les professions libérales, artisans, commerçants : deux derniers avis d'imposition, extrait Kbis datant de moins de 3 mois, attestation des ressources pour le mois en cours.
- Pour les retraités : notification de droits ou deux derniers avis d'imposition (si retraité depuis plus de deux ans),
- Attestation sur l'honneur de versement d'une pension alimentaire mentionnant l'état civil des personnes concernant, le montant et le durée de la pension ainsi que l'engagement de déclarer cette dernière, et tout justificatif de versement(avis d'imposition N-1, extrait de compte bancaire, copie de chèque, etc.).

IV - Autres

- Les coordonnées bancaires (RIB),
- Assurance Multirisque Habitation du locataire à la signature du bail.

V- Informations diverses données à titre indicatif

- Le bail est d'une durée de 1 an, renouvelable,
- prévoir environ 1000,00 euros / an de taxe d'habitation (ce montant est donné à titre indicatif puisque le montant de cette taxe peut varier en fonction de la composition de la famille)
- électricité individuelle : compter 100,00 euros /mois environ (il y a des ampoules à économie d'énergie sur chaque douille -plafond, mur et lampes de chevet).
- Gaz individuel (eau chaude et chauffage : compter 100,00 /mois environ. Un thermostat a été installé, et permet d'optimiser la consommation de chauffage. Nous ne disposons pas d'information plus précise depuis l'installation du thermostat.
- Consommation d'eau courante : en fonction de la composition de votre foyer et de vos habitudes de vie
- Entretien annuel de la chaudière à la charge du locataire : environ 170 euros / an.
- Taxe d'ordure ménagère : environ 200 " (en fonction de la composition de votre foyer)

NB : Ces documents sont à fournir par tous les colocataires et par le(s) garant(s).